

Administration portuaire Vancouver Fraser

États financiers consolidés
31 décembre 2019
(en milliers de dollars)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de l'Administration portuaire Vancouver Fraser et au ministre des Transports du gouvernement du Canada

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire Vancouver Fraser et de ses filiales (collectivement, l'« Administration ») au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PricewaterhouseCoopers Place, 250 Howe Street, Suite 1400, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 3S7
Tél. : +1 604 806 7000, Téléc. : +1 604 806 7806*



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Administration pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Vancouver (Colombie-Britannique)

Le 31 mars 2020

Administration portuaire Vancouver Fraser

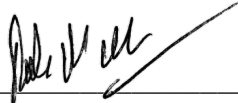
État consolidé de la situation financière

31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Notes	2019 \$	2018 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		242 422	276 285
Débiteurs et autres actifs	6	58 253	41 214
		<u>300 675</u>	<u>317 499</u>
Créances à long terme	7	56 177	37 978
Actif au titre des prestations constituées	13	-	664
Charges différées		1 568	1 674
Immobilisations incorporelles, montant net	8	93 306	89 644
Immobilisations corporelles, montant net	2, 9	1 738 440	1 466 697
		<u>2 190 166</u>	<u>1 914 156</u>
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	10	73 118	56 129
Provisions	11	4 278	2 762
Partie courante des obligations à long terme	12	99 968	-
Emprunts à court terme	12	1 001	1 101
Produits différés		14 870	10 960
		<u>193 235</u>	<u>70 952</u>
Autres avantages du personnel		1 347	1 384
Passif au titre des prestations constituées	13	7 795	4 147
Produits différés		32 975	34 010
Provisions	11	12 539	11 455
Autres passifs à long terme		7 776	3 902
Obligations à long terme	12	-	99 866
		<u>255 667</u>	<u>225 716</u>
Capitaux propres			
Capital d'apport		150 259	150 259
Résultats non distribués		1 784 240	1 538 181
		<u>1 934 499</u>	<u>1 688 440</u>
		<u>2 190 166</u>	<u>1 914 156</u>
Engagements et passifs éventuels	14, 15		
Événements postérieurs à la date de clôture	21		

Approuvé au nom du conseil



Robin Silvester, président et chef de la direction



Joanne McLeod, administratrice

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Notes	2019 \$	2018 \$
Produits des activités ordinaires			
Produits locatifs		178 638	162 236
Produits portuaires	19	92 396	88 122
Autres produits		30 284	24 095
		<u>301 318</u>	<u>274 453</u>
Charges			
Salaires et avantages du personnel	13, 16	45 492	44 375
Amortissement	8, 9	37 860	35 735
Autres charges d'exploitation et frais d'administration	6	29 165	23 069
Honoraires et services de consultation		11 163	9 983
Dragage		10 251	9 509
Entretien et réparations		6 636	7 836
Paiements tenant lieu d'impôt		6 904	5 944
		<u>147 471</u>	<u>136 451</u>
Résultat d'exploitation		<u>153 847</u>	<u>138 002</u>
Autres charges (produits)			
Allocation fédérale	10	8 039	7 477
Charges financières		5 354	5 194
Perte (profit) sur la sortie d'actifs	9	(109 469)	470
Revenu de placement		(903)	(215)
Autres produits		(30)	(29)
		<u>(97 009)</u>	<u>12 897</u>
Résultat net de l'exercice		250 856	125 105
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies	13	<u>(5 395)</u>	<u>4 143</u>
Résultat global de l'exercice		<u>245 461</u>	<u>129 248</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Capital d'apport \$	Résultats non distribués \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2017	150 259	1 408 933	1 559 192
Résultat net de l'exercice	-	125 105	125 105
Autres éléments du résultat global Gains actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies	-	4 143	4 143
Solde au 31 décembre 2018	150 259	1 538 779	1 688 440
Incidence de l'adoption d'IFRS 16 (note 2)	-	598	598
Solde au 1^{er} janvier 2019	150 259	1 538 779	1 689 038
Résultat net de l'exercice	-	250 856	250 856
Autres éléments du résultat global Pertes actuarielles liées aux régimes de retraite à prestations définies	-	(5 395)	(5 395)
Solde au 31 décembre 2019	150 259	1 784 240	1 934 499

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Notes	2019 \$	2018 \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)			
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		250 856	125 105
Ajustements visant le rapprochement avec les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	8, 9	37 860	35 735
Perte (profit) sur la sortie d'actifs	9	(109 469)	470
Profit lié à l'entente au titre de l'échange d'actifs		(6 050)	-
Créance et obligation locatives à long terme		(9 704)	(3 626)
Provisions		2 053	(209)
Prestations constituées		(1 121)	(439)
Divers		322	329
		<u>164 747</u>	<u>157 365</u>
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement			
Débiteurs et autres actifs		2 221	(1 620)
Créditeurs et charges à payer		1 094	286
Produits différés		2 875	1 576
		<u>170 937</u>	<u>157 607</u>
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(186 273)	(126 291)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(21 501)	(3 890)
Financement du gouvernement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		9 237	4 976
Financement de tiers pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 183	127
Produit tiré de la vente de placements dans des titres		-	406
Variation nette des créances à long terme		(7 917)	125
Remboursements de capital sur les actifs liés aux contrats de location-financement		20	18
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles		496	3
Divers		226	206
		<u>(204 529)</u>	<u>(124 320)</u>
Activités de financement			
Remboursement d'emprunts à court terme		(100)	(236)
Diminution des obligations locatives		(171)	-
		<u>(271)</u>	<u>(236)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		(33 863)	33 051
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
		<u>276 285</u>	<u>243 234</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
		<u>242 422</u>	<u>276 285</u>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :			
Intérêts payés		4 996	4 952
Intérêts reçus		60	493

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1 Généralités

L'Administration portuaire Vancouver Fraser (l'« Administration ») a été constituée en administration autonome sans capital-actions le 1^{er} janvier 2008 par le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi maritime du Canada*. Le siège social de l'Administration est situé au 100-999 Canada Place, Vancouver (Colombie-Britannique). L'Administration est l'agence fédérale responsable de l'intendance du port de Vancouver. Comme toutes les administrations portuaires canadiennes, l'Administration est responsable devant le ministre fédéral des Transports, et elle exerce ses activités conformément à la *Loi maritime du Canada*, avec pour mandat de faciliter les échanges commerciaux du Canada par le port de Vancouver, tout en protégeant l'environnement et en tenant compte des collectivités locales. L'Administration contrôle l'utilisation des terrains et des eaux du port, qui comprend plus de 16 000 hectares d'eau, plus de 1 000 hectares de terrains et environ 350 kilomètres de côtes. Situé sur la côte sud-ouest de la Colombie-Britannique, au Canada, le port de Vancouver s'étend de Roberts Bank et du fleuve Fraser jusqu'à Burrard Inlet inclusivement. Il borde 16 municipalités et croise les territoires traditionnels et les terres visées par des traités de plusieurs Premières nations Salish de la Côte.

L'Administration et ses filiales en propriété exclusive, Corporation Place du Canada (« CPC »), Port of Vancouver Ventures Ltd. (« PoVV »), Port of Vancouver Holdings Ltd. (« PoVH »), Port of Vancouver Enterprises Ltd. (« PoVE »), Port of Vancouver Terminals Ltd. (« PoVT ») et Marine Safety Holdings Ltd. (« MSH »), ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat, puisque l'Administration verse, sur une base consolidée, des droits liés aux produits bruts (« allocation fédérale ») conformément aux lettres patentes en vertu de la *Loi maritime du Canada*.

2 Mode de présentation et principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Tous les montants sont arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, exception faite des éléments évalués à la juste valeur comme il est expliqué ci-après. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de l'Administration le 31 mars 2020.

Consolidation

Les présents états financiers consolident les comptes de l'Administration et ceux de ses filiales. L'ensemble des transactions et des soldes intersociétés ainsi que des profits et pertes latents découlant de transactions intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles l'Administration exerce un contrôle. Aux fins comptables, le contrôle est défini comme i) le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale; ii) l'exposition, ou le droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale; et iii) la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur ses rendements.

Contrats de location – Nouvelle norme adoptée

Méthode s'appliquant après le 1^{er} janvier 2019

IFRS 16 *Contrats de location* modifie considérablement le mode de comptabilisation des contrats de location par le preneur en éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. L'Administration a adopté IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019 au moyen d'une méthode rétrospective modifiée selon laquelle l'effet cumulatif de l'adoption initiale doit être comptabilisé dans les résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement de l'information comparative. L'information comparative continue d'être présentée conformément aux dispositions d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

À la date de passation d'un contrat, l'Administration détermine si ce dernier lui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien et comptabilise de la façon appropriée un actif au titre des droits d'utilisation, qui sera amorti sur la durée du contrat de location, et une obligation locative correspondante, qui est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si le contrat de location a une durée de 12 mois ou moins ou a une valeur peu élevée, il est passé en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Aucune modification importante n'a été apportée à la comptabilisation des contrats de location pour lesquels l'Administration intervient comme bailleur, sauf pour ceux où l'Administration intervient en tant que bailleur intermédiaire où elle comptabilise ses intérêts dans le contrat de location principal et ses intérêts dans le contrat de sous-location séparément et détermine si elle dispose d'un droit d'utilisation aux termes du contrat de location principal.

L'incidence financière de l'adoption au moyen de la méthode rétrospective modifiée le 1^{er} janvier 2019 est la suivante :

	Chiffres présentés antérieurement \$	Ajustements \$	Chiffres retraités \$
Actif			
Débiteurs et autres actifs	41 414	12	41 426
Créances à long terme	37 978	1 225	39 203
Immobilisations corporelles, montant net	1 466 697	1 492	1 468 189
Passif			
Créditeurs et charges à payer	56 129	155	56 284
Autres passifs à long terme	3 902	1 976	5 878
Résultats non distribués			
Résultats non distribués à l'ouverture	1 538 181	598	1 538 779

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Méthode applicable avant le 1^{er} janvier 2019

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Les contrats de location dont l'Administration conserve une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple.

L'Administration loue certaines immobilisations corporelles. Les contrats de location visant des immobilisations corporelles sont classés en tant que contrats de location simple lorsque l'Administration ne conserve pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Pour les contrats de location simple, les paiements au titre de la location sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets de tout incitatif reçu du bailleur) sont comptabilisés à titre de charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location à l'état consolidé du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts dans les institutions bancaires ainsi que les dépôts à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours à la date d'acquisition.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués d'une correction de valeur.

Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier ou à un passif financier.

a) Actifs financiers

i) Comptabilisation initiale et évaluation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement au moment de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique que suit l'Administration pour leur gestion. À l'exception des créances clients qui ne comportent pas de composante financement importante, l'Administration évalue initialement les actifs financiers à la juste valeur.

Pour être classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, un actif financier doit générer des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Cette évaluation est effectuée pour chaque instrument. Le modèle économique que suit l'Administration fait référence à la façon dont elle gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. Le modèle économique détermine si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

ii) Évaluation ultérieure

Les actifs financiers de l'Administration sont évalués ultérieurement au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- la détention de l'actif financier a pour but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et soumis à un test de dépréciation. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou déprécié. Les actifs financiers de l'Administration évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et autres actifs et les créances à long terme. L'Administration ne possède pas d'actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ni à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

L'Administration évalue, à la clôture de l'exercice, si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. L'Administration comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers détenus au coût amorti. Les pertes de crédit attendues sont établies en fonction de la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus selon les termes du contrat et les flux de trésorerie que l'Administration s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial approximatif.

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en deux étapes. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues représentent les pertes de crédit attendues des cas de défaillance possibles dans les 12 mois suivants (pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir). Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes doit être établie au montant des pertes de crédit attendues jusqu'à la fin de la période d'exposition (pertes de crédit attendues pour la durée de vie).

Pour ce qui est des créances clients, l'Administration emploie une approche simplifiée pour calculer les pertes de crédit attendues. Ainsi, elle ne surveille pas l'évolution du risque de crédit et comptabilise plutôt une correction de valeur pour pertes fondée sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture. L'Administration a établi une provision en fonction des pertes de crédit qu'elle a subies par le passé, ajustée pour tenir compte de facteurs prospectifs propres aux débiteurs et au contexte économique. Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et que la diminution peut être liée objectivement à un événement qui est survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la reprise de la perte de valeur comptabilisée précédemment est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

b) Passifs financiers

i) Comptabilisation initiale et évaluation

Les passifs financiers sont classés, au moment de la comptabilisation initiale, en tant que passifs financiers à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

ii) Évaluation ultérieure

Les passifs financiers de l'Administration sont évalués ultérieurement comme suit :

- Les créiteurs et charges à payer, les autres passifs à long terme et les provisions sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les emprunts à court terme et les obligations à long terme sont évalués au coût amorti. Les écarts entre le produit (déduction faite des coûts de transaction) et la valeur de remboursement sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Ce sont des passifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables. Ils sont pris en compte dans les passifs courants si le paiement est exigible dans un délai de un an ou moins après la date de clôture. Sinon, ils sont présentés à titre de passifs non courants.

Charges différées

Les charges différées ont trait aux coûts de transaction liés aux contrats de location, qui sont amortis sur la durée des contrats de location.

Immobilisations incorporelles

Infrastructure de la Porte

L'Administration engage des coûts associés à l'aménagement des infrastructures de la Porte qu'elle ne contrôle pas. Il s'agit notamment des coûts liés à la construction, à la conception technique et à la gestion de projet et d'autres coûts de projet directs, diminués des apports de tiers, le cas échéant.

Même si les infrastructures sont ultérieurement contrôlées et entretenues par d'autres entités, l'Administration pourra recouvrer les coûts qu'elle aura engagés par l'intermédiaire des droits des infrastructures de la Porte. Comme ces droits sont sous le contrôle de l'Administration, les coûts d'investissement liés aux infrastructures de la Porte sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères d'inscription à l'actif sont remplis.

Les coûts d'investissement liés aux infrastructures de la Porte comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles sont amortis sur la durée des droits des infrastructures de la Porte.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Logiciels

Les coûts de maintenance des programmes logiciels sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux essais des produits logiciels identifiables et uniques contrôlés par l'Administration sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles lorsque les critères d'inscription à l'actif sont remplis.

Les coûts directement attribuables qui sont inscrits à l'actif comprennent les coûts associés au personnel chargé du développement des logiciels.

Les autres coûts liés au développement qui ne respectent pas les critères d'inscription à l'actif sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement déjà comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ultérieurement.

Les coûts de développement de logiciels comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, qui est d'au plus cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût des immobilisations corporelles comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par l'entité comprend les frais d'arpentage, les matériaux et les frais de main-d'œuvre internes ainsi que les frais de sous-traitance, tout autre coût directement attribuable à la mise en état de l'actif pour permettre son exploitation de la manière prévue et les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées. Les coûts sont inscrits à l'actif jusqu'à ce que l'actif soit prêt à être mis en service de la manière prévue par la direction.

Les coûts d'emprunt directement attribuables au financement de la construction des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif pour tous les projets d'investissement d'envergure. Un actif qualifié est un actif dont la construction prend nécessairement au moins un an.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont différentes durées d'utilité, elles sont comptabilisées en tant que parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif séparé, selon le cas, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'Administration et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges à l'état consolidé du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'amortissement est comptabilisé à l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées de chaque partie des immobilisations corporelles, car ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la durée de leur location ou sur leur durée d'utilité, si celle-ci est plus courte, à moins qu'il ne soit raisonnablement assuré que l'Administration en deviendra propriétaire d'ici la fin du contrat de location. Les terrains et les actifs liés à la banque d'habitats ne sont pas amortis.

Le tableau qui suit présente les durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations :

Dragage	De 4 à 40 ans
Structures des postes d'amarrage, bâtiments, routes et revêtements	De 10 à 75 ans
Services publics	De 10 à 50 ans
Matériel et outillage	De 3 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives et actifs au titre de droits d'utilisation	Durée du bail

L'amortissement commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont passées en revue, et ajustées au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (soit la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus à l'état consolidé du résultat global.

Dépréciation des actifs non financiers

L'Administration soumet ses immobilisations corporelles à des tests de dépréciation lorsque des événements ou circonstances indiquent que les actifs pourraient ne pas être recouvrables. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux plus petits niveaux d'entrées de trésorerie identifiables séparément (les unités génératrices de trésorerie).

Lorsque des indices de dépréciation sont décelés, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée. La valeur recouvrable est la valeur de l'unité génératrice de trésorerie la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable. Les actifs non financiers dépréciés font l'objet d'un examen aux fins de reprises éventuelles de la dépréciation à chaque date de clôture.

Provisions

Les provisions pour les coûts de remise en état de l'environnement et des sites loués, les contributions au dragage des chenaux locaux ainsi que les réclamations juridiques sont comptabilisées lorsque l'Administration a une obligation juridique et implicite à la suite d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est constituée au titre des pertes d'exploitation futures.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues pour éteindre l'obligation au moyen d'un taux qui reflète les évaluations actuelles que fait le marché de la valeur temps de l'argent. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée au titre des charges financières.

Paielements tenant lieu d'impôt

Les paiements tenant lieu d'impôt sont fondés sur des estimations de l'Administration, conformément à la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*. Les charges à payer sont réévaluées chaque année et les modifications, s'il y a lieu, sont apportées aux états financiers consolidés de l'exercice en cours en tenant compte de la meilleure information disponible, y compris les résultats des évaluations d'un cabinet d'experts-conseils indépendant, s'il y a lieu. Les paiements tenant lieu d'impôt sont versés en tenant compte de toutes les terres inoccupées (sèches) et de toutes les terres submergées dans les régions de Burrard Inlet, du fleuve Fraser et de Roberts Bank, à l'exception du bras de mer Indian Arm et des chenaux maritimes.

Avantages futurs du personnel

L'Administration a trois régimes d'avantages du personnel (l'Administration portuaire de Vancouver remplacée (l'« APVR »), l'Administration portuaire du fleuve Fraser remplacée (l'« APFFR ») et l'Administration portuaire du North Fraser remplacée (l'« APNFR »)), aux termes desquels les salariés des ports remplacés sont demeurés membres de leur régime respectif au moment de la fusion. Les salariés embauchés après le 1^{er} janvier 2008 sont admissibles au régime de l'APVR. Les trois régimes d'avantages sont décrits en détail à la note 13.

L'actif ou le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière à l'égard des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Des actuaires indépendants calculent chaque année l'obligation au titre des prestations définies selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de première qualité qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des durées restantes se rapprochant de celles de l'obligation de retraite connexe.

La date d'évaluation pour les régimes à prestations définies est le 31 décembre.

Les gains et les pertes actuariels découlant des ajustements liés aux résultats et des changements d'hypothèses actuarielles sont portés au débit ou au crédit des autres éléments au résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement, à moins que les changements apportés au régime de retraite ne soient conditionnels au fait que les salariés demeurent en poste pendant une période précise (période d'acquisition des droits). Dans ce cas, les coûts des services passés sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et amortis à l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits.

L'Administration offre également d'autres avantages non capitalisés aux salariés admissibles. Chaque année, elle comptabilise les passifs estimés relativement aux indemnités de départ, aux congés annuels et aux congés compensatoires liés aux heures supplémentaires, qui seront payables à ses salariés dans les exercices à venir.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Produits portuaires

L'Administration fournit des services portuaires à des clients, principalement l'accès au port et aux terminaux d'expédition. Les produits des activités ordinaires tirés des services sont comptabilisés à un moment précis, au moment de l'arrivée ou du départ des navires.

Produits locatifs

L'Administration loue des biens à des clients, principalement aux fins des terminaux d'expédition ou d'autres services de soutien liés à la chaîne d'approvisionnement. Les produits fixes tirés des contrats de location sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location. Les produits conditionnels tirés des contrats de location sont comptabilisés par période, en fonction du volume de la cargaison du preneur à bail, ou des autres produits tel que le précisent les ententes respectives.

Autres produits

L'Administration fournit différents autres services à des clients et elle gagne des intérêts sur les soldes de trésorerie déposés en banque. Ces produits des activités ordinaires sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services sont rendus ou les intérêts sont gagnés.

Les produits différés représentent les sommes reçues avant que les critères de comptabilisation des produits des activités ordinaires soient remplis.

Dragage et déblaiement du lit fluvial

Les coûts du déblaiement du lit fluvial effectué pour maintenir les voies navigables aux niveaux de profondeur prescrits sont passés en charges. En revanche, les coûts du déblaiement du lit fluvial aux fins d'entretien dont les déblais sont placés sur des biens appartenant à l'Administration à des fins d'amélioration sont inscrits à l'actif.

Les coûts du dragage effectué pour approfondir les voies navigables afin d'établir une nouvelle norme en matière de profondeur permettant de tirer un avantage économique futur sont inscrits à l'actif. Le produit de la vente des déblais découlant de l'entretien est porté en réduction des coûts. Si le produit est attribuable à des déblais placés initialement sur des biens appartenant à l'Administration à des fins d'amélioration, il est porté en réduction des immobilisations corporelles.

Allocation fédérale

Aux termes de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration est tenue de verser annuellement des droits au ministre des Transports afin de maintenir en règle ses lettres patentes. Ces droits sont calculés en fonction des produits bruts au moyen de taux variant de 2 % à 6 %, selon le montant brut déterminé.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Subventions gouvernementales et apports non gouvernementaux

Les subventions gouvernementales et les apports non gouvernementaux, y compris les subventions non monétaires à la juste valeur, ne sont comptabilisés que lorsque l'Administration a l'assurance raisonnable qu'elle réunira les conditions s'y rattachant et qu'elle recevra les sommes. Les subventions gouvernementales et les apports non gouvernementaux liés à des actifs sont présentés en déduction de l'actif connexe à l'état consolidé de la situation financière, et un amortissement moins élevé est comptabilisé à l'état consolidé du résultat global.

Transactions non monétaires

Toutes les transactions non monétaires sont évaluées à la juste valeur de l'actif cédé ou de l'actif reçu, en retenant la juste valeur dont l'évaluation est la plus fiable, sauf si la transaction est sans substance commerciale ou que la juste valeur ne peut être établie de façon fiable. Le critère relatif à la substance commerciale est rempli lorsqu'il est prévu que les flux de trésorerie futurs devraient changer considérablement par suite de la transaction. Lorsque la juste valeur d'une transaction non monétaire ne peut être évaluée avec exactitude ou qu'elle n'a pas de substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif cédé, après ajustement correspondant à la juste valeur de la contrepartie monétaire reçue ou donnée.

3 Normes comptables non encore adoptées

Certaines nouvelles normes et interprétations ont été publiées mais ne s'appliquent pas obligatoirement aux périodes de présentation de l'information au 31 décembre 2019 et n'ont pas été adoptées par anticipation par le groupe. Ces normes ne devraient pas avoir d'incidence financière significative sur l'Administration pour la période de présentation de l'information financière en cours ou les périodes de présentation de l'information financière futures, ni sur les transactions futures conclues dans un avenir prévisible.

4 Gestion financière

Facteurs de risque financier

L'Administration a recours à des instruments financiers dans le cours normal de ses affaires et elle prend des mesures pour réduire les risques auxquels l'exposent ces instruments financiers, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction examine régulièrement ces risques afin de s'assurer qu'ils sont gérés de façon appropriée. Hormis les risques décrits ci-après, la direction est d'avis que l'Administration n'est exposée à aucun autre risque important.

Juste valeur

La valeur comptable des débiteurs et autres actifs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La valeur comptable des montants empruntés sur les facilités de crédit disponibles se rapproche de leur juste valeur, étant donné que ces facilités portent intérêt à des taux variables qui se rapprochent des taux en vigueur sur le marché et que leur échéance est rapprochée.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des débetures de série A était de 101,7 millions de dollars (103,5 millions de dollars en 2018), en fonction du cours d'un bon du Trésor à 3 mois du gouvernement du Canada et d'un taux d'intérêt du marché de 2,01 % (2,56 % en 2018). La juste valeur a été calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie à l'aide des données de niveau 2.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Risque de marché

Les actifs financiers portant intérêt de l'Administration sont composés de prêts, du billet à recevoir et de créances au titre des contrats de location portant intérêt à des taux fixes. Le portefeuille d'emprunts de l'Administration contient des instruments d'emprunt à taux fixe (débentures de série A) et à taux variable (emprunt à vue). L'Administration réduit au minimum son exposition au risque de taux d'intérêt en surveillant les variations des taux d'intérêt et les flux de trésorerie.

L'Administration a obtenu une facilité de crédit de 200 millions de dollars sur laquelle aucun montant n'est prélevé, tel qu'il est indiqué à la note 12. Elle peut prélever des fonds sous forme d'emprunts portant intérêt au taux préférentiel avec ajustement ou d'acceptations bancaires.

Les débentures de série A de 100 millions de dollars sont assorties d'un taux d'intérêt fixe de 4,63 %, tel qu'il est indiqué à la note 12. Les paiements d'intérêt sont connus avec certitude pendant la durée de dix ans des débentures et sont intégrés aux prévisions mensuelles des flux de trésorerie de l'Administration.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, toutes les autres variables demeurant constantes, une variation de 1 % par année du taux d'intérêt lié aux facilités de crédit n'aurait pas une incidence importante sur les flux de trésorerie nets.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte financière que court l'Administration si une contrepartie ou un client manque à l'une de ses obligations contractuelles. Le risque de crédit est géré par l'Administration à l'aide d'analyses d'états financiers de contreparties, et en exigeant des sûretés ou des garanties financières au besoin. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès de banques et d'institutions financières, ainsi que du risque de crédit que représentent les clients, y compris les créances impayées. L'Administration réduit son exposition aux pertes sur créances en évaluant à intervalles réguliers la solvabilité de ses clients et de ses débiteurs et elle estime qu'elle a constitué des provisions suffisantes pour se protéger contre d'éventuelles pertes sur créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Administration ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières à terme échu. Pour gérer sa liquidité, l'Administration vise à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose en tout temps des fonds suffisants pour financer son exploitation et pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. L'Administration peut également effectuer des prélèvements, au besoin, sur certaines de ses facilités de crédit. Conformément à sa politique de liquidité, l'Administration maintiendra un niveau de liquidité d'exploitation équivalant à au moins 10 % de sa dette ou au total des charges des six derniers mois, selon le plus élevé des deux.

Au 31 décembre 2019, l'Administration avait contacté des emprunts à court terme non garantis et émis des débentures d'une valeur totale de 103 316 \$ selon la méthode des flux de trésorerie non actualisés remboursables en 2020.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Gestion du risque lié au capital

L'Administration a pour objectif d'assurer la sécurité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et de maintenir les liquidités nécessaires pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Pour ce faire, elle investit ses soldes de trésorerie dans des instruments prudents et très liquides. Le portefeuille de trésorerie est diversifié afin de réduire le risque de perte découlant d'une concentration trop importante de titres auprès d'une institution financière en particulier. Les soldes de trésorerie sont investis uniquement dans des institutions financières de premier ordre au Canada et la situation de trésorerie de l'Administration est vérifiée quotidiennement et rééquilibrée au besoin. La gestion de la trésorerie et les activités de placement de l'Administration sont assujetties à la *Loi maritime du Canada* ainsi qu'à l'annexe Exigences relatives aux catégories des valeurs mobilières du *Règlement sur la gestion des administrations portuaires* qui stipule les catégories de placements autorisés et les exigences relatives aux notes de crédit.

5 Jugements et estimations comptables critiques

L'Administration formule des jugements, des estimations et des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent, par définition, correspondent rarement aux résultats réels connexes. Les estimations et les hypothèses qui, de façon notable, pourraient donner lieu à un ajustement important des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont présentées ci-après.

Inscription à l'actif et dépréciation

L'Administration doit poser des jugements pour déterminer si certains coûts sont directement attribuables aux immobilisations corporelles afin de les inscrire à l'actif, ainsi que pour évaluer la probabilité que le projet d'investissement soit réalisé.

L'Administration évalue chaque année s'il existe des indices de dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le cas échéant, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Le calcul de la valeur recouvrable nécessite le recours à des estimations, portant notamment sur les taux d'actualisation et les flux de trésorerie futurs.

Avantages futurs du personnel

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont déterminés de façon actuarielle à l'aide de nombreuses hypothèses. Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net (les produits nets) pour les retraites comprennent le taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance des salaires, le taux de mortalité et le taux tendanciel du coût des soins médicaux. Les modifications de ces hypothèses auront une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. L'Administration détermine le taux d'actualisation approprié à la clôture de chaque exercice. Pour la détermination du taux d'actualisation approprié, l'Administration tient compte des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des durées restantes se rapprochant de celles de l'obligation de retraite connexe. Les autres principales hypothèses sont fondées en partie sur les conditions actuelles du marché. Un complément d'information est présenté à la note 13.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Passifs environnementaux

L'Administration a des passifs éventuels et a constitué des provisions pour tenir compte des exigences de remise en état de l'environnement concernant un certain nombre de ses biens. La nature, l'ampleur, l'échéancier et le coût du nettoyage de ces biens reposent sur les meilleures estimations de la direction, avec des informations fournies par des tiers spécialistes au besoin. Les provisions comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière de l'Administration sont actualisées en fonction du taux d'intérêt sans risque approprié.

Le personnel chargé des questions environnementales de l'Administration assure le suivi des biens contaminés ou possiblement contaminés au cours de l'exercice et fait partie de l'équipe effectuant le contrôle diligent de toutes les acquisitions de biens. À la date de clôture, tous les biens font l'objet d'une évaluation afin de déterminer si des provisions à des fins environnementales sont requises conformément à l'IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. La provision n'inclut pas les coûts de restauration des biens loués dont les locataires sont tenus d'engager ces coûts et ont une capacité financière suffisante pour remplir leurs obligations aux termes du contrat de location. Les coûts réels de remise en état de l'environnement sont incertains en raison des estimations utilisées dans l'évaluation.

6 Débiteurs et autres actifs

	2019	2018
	\$	\$
Créances clients	6 355	9 084
Correction de valeur	(185)	(2 901)
Produits locatifs à recevoir	12 453	11 314
Produits portuaires à recevoir	9 889	11 403
Liquidités soumises à restrictions	5 506	5 445
Montants à recouvrer auprès des autres partenaires de projets	12 066	666
Subventions à recevoir du gouvernement fédéral	5 535	322
Autres	6 634	5 881
	58 253	41 214

Au 31 décembre 2019, les débiteurs et autres actifs comprenaient des liquidités soumises à restrictions de 5 505 826 \$ (5 444 714 \$ au 31 décembre 2018). Ces liquidités soumises à restrictions sont constituées de dépôts liés à des projets, de dépôts de propriétaires des biens situés sur la zone intertidale, des permis de camionnage et des dépôts de garantie des locataires, y compris les intérêts courus. Lorsque l'information a été soumise à la satisfaction de l'Administration, les dépôts liés à des projets sont remboursés entièrement, majorés des intérêts. Les dépôts de propriétaires des biens situés sur la zone intertidale sont détenus pour garantir l'entretien des digues par les propriétaires de ces biens. De ces liquidités soumises à restrictions, la somme la plus importante, soit 825 179 \$ (808 279 \$ en 2018), est détenue pour le remplacement d'un système de protection et de murs à pieux d'un terminal.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'Administration emploie une approche simplifiée pour calculer la correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues, ce qui lui permet de comptabiliser une correction de valeur fondée sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour toutes les créances clients. Aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues, les créances clients ont été regroupées selon des caractéristiques de risque de crédit similaires et le nombre de jours en souffrance. La correction de valeur pour pertes est calculée comme suit :

31 décembre 2019 – Nombre de jours en souffrance

	Courant	De 31 à 60 jours	De 61 à 120 jours	De 121 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total
Taux de perte attendu	0,26 %	2,54 %	8,70 %	16,33 %	25,88 %	
Valeur comptable brute	5 330	276	92	147	510	6 355
Correction de valeur pour pertes	14	7	8	24	132	185

Les variations du compte de correction de valeur des débiteurs sont les suivantes :

	2019 \$	2018 \$
Solde au 1 ^{er} janvier	2 901	2 863
Correction de valeur	37	53
Créances radiées au cours de l'exercice à titre de créances irrécouvrables	(2 753)	(15)
Solde au 31 décembre	185	2 901

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

7 Créances à long terme

	2019 \$	2018 \$
Créance locative à long terme	41 429	31 724
Emprunts des locataires	13 080	5 503
Liquidités soumises à restrictions	1 730	1 504
Contrats de location-financement	1 346	89
	<hr/>	<hr/>
	57 585	38 820
Moins la partie courante	1 408	842
	<hr/>	<hr/>
	56 177	37 978

Les créances locatives à long terme correspondent à la différence entre les produits tirés des contrats de location comptabilisés selon le mode linéaire et les paiements reçus à ce jour.

Les emprunts des locataires comprennent un emprunt non garanti de 11 millions de dollars majoré des intérêts courus liés à des frais d'aménagement d'un site. Les travaux d'aménagement ont été terminés en 2019 et l'emprunt porte intérêt à 10 % et viendra à échéance dans 10 ans.

Les liquidités soumises à restrictions constituent une réserve que les locataires apportent afin de financer le remplacement et les réparations à long terme d'immobilisations corporelles.

Les contrats de location financement comprennent des paiements de loyers à recevoir d'un locataire aux termes d'un contrat de sous-location, dont la valeur actualisée a été déterminée au moyen d'un taux d'actualisation de 4,5 %. Le contrat de location expire en 2057. L'incidence sur le solde d'ouverture au moment de l'adoption d'IFRS 16 (note 2) a été une augmentation des créances au titre des contrats de location de 1 237 439 \$ (la partie courante s'élevant à 12 296 \$ et la partie non courante, à 1 225 143 \$).

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

8 Immobilisations incorporelles

	Infrastructures de la Porte \$	Logiciels \$	Construction en cours \$	Total \$
Valeur comptable nette pour l'exercice clos le 31 décembre 2018				
Valeur comptable à l'ouverture	70 229	4 787	6 139	81 155
Entrées	-	2 823	10 860	13 683
Sorties				
Coût	-	-	(373)	(373)
Amortissement	(2 650)	(2 171)	-	(4 821)
Valeur comptable nette à la clôture	67 579	5 439	16 626	89 644
Valeur comptable nette pour l'exercice clos le 31 décembre 2019				
Valeur comptable à l'ouverture	67 579	5 439	16 626	89 644
Entrées	-	-	8 822	8 822
Transferts	(757)	2 695	(1 938)	-
Amortissement	(2 621)	(2 539)	-	(5 160)
Valeur comptable à la clôture	64 201	5 595	23 510	93 306
31 décembre 2018				
Coût	78 554	17 078	16 626	112 258
Amortissement cumulé	(10 975)	(11 639)	-	(22 614)
Valeur comptable nette	67 579	5 439	16 626	89 644
31 décembre 2019				
Coût	77 797	19 773	23 510	121 080
Amortissement cumulé	(13 596)	(14 178)	-	(27 774)
Valeur comptable nette	64 201	5 595	23 510	93 306

L'Administration reçoit du gouvernement du Canada et de Transport Canada du financement qui lui sert de remboursement pour l'acquisition et le développement d'actifs. En 2019, l'Administration a reçu à titre de financement une somme de 1 809 801 \$ (662 371 \$ en 2018). Le financement est porté en réduction de l'amortissement sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

L'Administration a pour politique de revoir annuellement la construction en cours afin d'évaluer si les dépenses d'investissement généreront des avantages futurs. En 2019, un montant de néant (372 938 \$ en 2018) ayant trait à des projets d'investissement éventuels a été radié.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9 Immobilisations corporelles

	Terrains, bâtiments et postes d'amarrage \$	Dragage, routes et revête- ments \$	Matériel et outillage \$	Construc- tion en cours \$	Services publics \$	Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives \$	Total \$
Valeur comptable pour l'exercice clos le 31 décembre 2018							
Valeur comptable nette à l'ouverture	972 506	139 432	11 426	201 169	45 618	5 005	1 375 156
Entrées (transferts)	109 498	4 603	4 739	(8 730)	5 380	7 065	122 555
Sorties							
Coût	(3 117)	(287)	(354)	-	(97)	(400)	(4 255)
Perte de valeur	3 101	237	320	-	97	400	4 155
Amortissement	(14 137)	(8 849)	(2 178)	-	(4 179)	(1 571)	(30 914)
Valeur comptable nette à la clôture	1 067 851	135 136	13 953	192 439	46 819	10 499	1 466 697
Valeur comptable pour l'exercice clos le 31 décembre 2019							
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 067 851	135 136	13 953	192 439	46 819	10 499	1 466 697
Entrées	151 570	-	-	170 886	-	8 217	330 673
Transferts	35 098	781	2 725	(47 127)	5 679	2 844	-
Sorties							
Coût	(49 326)	(1 501)	(300)	-	(793)	(10)	(51 930)
Amortissement cumulé	23 671	1 330	93	-	596	10	25 700
Amortissement	(15 307)	(8 872)	(2 229)	-	(4 379)	(1 913)	(32 700)
Valeur comptable nette à la clôture	1 213 557	126 874	14 242	316 198	47 922	19 647	1 738 440
31 décembre 2018							
Coût	1 367 955	312 395	55 157	192 439	125 875	28 755	2 082 576
Amortissement cumulé et perte de valeur	(300 104)	(177 259)	(41 204)	-	(79 056)	(18 256)	(615 879)
Valeur comptable nette	1 067 851	135 136	13 953	192 439	46 819	10 499	1 466 697
31 décembre 2019							
Coût	1 505 297	311 675	57 582	316 198	130 761	39 806	2 361 319
Amortissement cumulé et perte de valeur	(291 740)	(184 801)	(43 340)	-	(82 839)	(20 159)	(622 879)
Valeur comptable nette	1 213 557	126 874	14 242	316 198	47 922	19 647	1 738 440

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Valeur comptable nette des biens fédéraux et autres biens :

	Terrains, bâtiments et postes d'amarrage \$	Dragage, routes et revête- ments \$	Matériel et outillage \$	Construc- tion en cours \$	Services publics \$	Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives et autres \$	Total \$
31 décembre 2018							
Biens fédéraux	641 215	115 577	-	182 112	45 391	596	984 891
Autres biens	426 636	19 559	13 953	10 327	1 428	9 903	481 806
Valeur comptable nette	1 067 851	135 136	13 953	192 439	46 819	10 499	1 466 697
31 décembre 2019							
Biens fédéraux	718 782	108 698	-	287 148	45 246	490	1 160 364
Autres biens	494 775	18 176	14 242	29 050	2 676	19 157	578 076
Valeur comptable nette	1 213 557	126 874	14 242	316 198	47 922	19 647	1 738 440

Les biens fédéraux et autres biens sont la propriété du Canada. Les biens fédéraux sont enregistrés au nom de Sa Majesté la Reine, alors que les autres biens sont enregistrés au nom de l'Administration. La gestion des biens relève de l'Administration en sa qualité de mandataire de l'État. La responsabilité de l'Administration englobe les travaux nécessaires d'entretien, de remise en état et de remplacement des biens fédéraux sous sa gestion. Les biens fédéraux ne peuvent être donnés en nantissement alors que les autres biens peuvent l'être.

L'Administration reçoit du gouvernement du Canada, de Transports Canada et de la province de la Colombie-Britannique du financement qui lui sert de remboursement pour l'acquisition et la construction d'actifs. En 2019, l'Administration a reçu à titre de financement une somme de 14 981 422 \$ (2 907 732 \$ en 2018). Le financement est porté en réduction de l'amortissement sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

Le 1^{er} janvier 2019, l'Administration a adopté la nouvelle norme IFRS 16 (note 2) relative aux contrats de location, laquelle a eu une incidence de 1 492 045 \$ sur les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés. Au 31 décembre 2019, l'Administration a enregistré des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation de 8 289 501 \$ ayant une valeur comptable nette de 8 012 299 \$, qui est incluse dans la colonne « Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives et autres ». La dotation aux amortissements comprend un montant de 277 202 \$ lié aux actifs au titre de droits d'utilisation.

Chaque année, l'Administration évalue ses actifs, y compris ses actifs de construction en cours, pour déterminer s'il existe un indicateur de perte de valeur entraînant la dépréciation d'un actif. Étant donné qu'aucun indicateur de perte de valeur n'a été relevé et que les actifs de construction en cours représentent toujours un profit futur, aucune radiation n'a été comptabilisée.

Au cours de l'exercice, l'Administration a conclu un échange d'actifs non monétaires avec une partie sans lien de dépendance et a réalisé un gain à la vente des actifs.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Immobilisations corporelles louées

La catégorie des terrains, bâtiments et postes d'amarrage comprend des biens loués par l'Administration à des tiers aux termes de contrats de location simple dont les valeurs comptables sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Coût	1 333 450	1 314 048
Amortissement cumulé	(424 577)	(429 874)
	<u>908 873</u>	<u>884 174</u>

10 Crédoiteurs et charges à payer

	2019	2018
	\$	\$
Dettes fournisseurs et charges à payer	26 413	30 617
Allocation fédérale à payer	8 039	7 477
Liquidités soumises à restrictions	5 506	5 445
Retenues à payer	4 624	1 262
Autres charges à payer	28 536	11 328
	<u>73 118</u>	<u>56 129</u>

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11 Provisions

	Remise en état de l'environ- nement \$	Remise en état de sites loués \$	Réclamations \$	Chenaux locaux et autres apports \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2017	11 371	-	350	745	12 466
Provisions constituées au cours de l'exercice	428	2 476	50	-	2 954
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1 171)	-	-	(73)	(1 244)
Provisions reprises au cours de l'exercice	(10)	-	(100)	-	(110)
Désactualisation	151	-	-	-	151
Solde au 31 décembre 2018	10 769	2 476	300	672	14 217
Provisions constituées au cours de l'exercice	233	780	125	1 943	3 081
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(524)	-	-	-	(524)
Provisions reprises au cours de l'exercice	(56)	-	(100)	-	(156)
Désactualisation	145	54	-	-	199
Solde au 31 décembre 2019	10 567	3 310	325	2 615	16 817
Moins la partie courante	1 338	-	325	2 615	4 278
Partie à long terme	9 229	3 310	-	-	12 539

a) Remise en état de l'environnement

L'Administration comptabilise divers passifs environnementaux liés à ses activités. Une provision est comptabilisée au montant de la valeur actualisée des coûts qui devraient être engagés pour la remise en état connexe. La dotation à la provision est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global au titre des autres charges d'exploitation et frais d'administration. La désactualisation est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global à titre de charges financières. Le calendrier des dépenses estimé s'échelonne entre un an et quinze ans. Les incertitudes concernant le calendrier de l'utilisation de cette provision comprennent des changements futurs qui pourraient avoir une incidence sur le moment auquel l'Administration devra engager ces coûts de remise en état, par exemple le calendrier d'aménagement des biens.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

b) Remise en état de sites loués

L'Administration loue des biens auprès de tiers qui, à la fin du contrat de location, peuvent nécessiter la démolition de structures et la remise en état des lieux. Une provision est comptabilisée au montant de la valeur actualisée des coûts qui devraient être engagés pour la remise en état connexe. La provision est inscrite à l'état consolidé de la situation financière et amortie sur la durée du contrat de location. La désactualisation est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global à titre de charges financières. L'estimation des coûts futurs est examinée périodiquement et ajustée au besoin. Les variations des coûts futurs estimés ou du taux d'actualisation sont ajoutés au coût de l'actif ou en sont déduites.

c) Réclamations

Le montant représente une provision constituée à l'égard de certaines réclamations intentées contre l'Administration. La dotation à la provision est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global en tant qu'autres charges d'exploitation et frais d'administration. L'issue de ces réclamations ne devrait pas se solder par une perte importante excédant le montant de la provision.

d) Chenaux locaux et autres apports

Le montant représente une provision du fait que l'Administration s'est publiquement engagée à contribuer à un certain nombre de projets communautaires, notamment au dragage des chenaux locaux. La dotation à la provision est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global au titre des autres charges d'exploitation et frais d'administration.

12 Emprunts

a) Obligations à long terme

	2019	2018
	\$	\$
Débetures de série A	99 968	99 866
Moins la partie courante	99 968	-
	<hr/>	<hr/>
	-	99 866

Les débetures de premier rang de série A ne sont pas garanties et portent intérêt à 4,63 %, payable semestriellement, et viennent à échéance le 20 avril 2020. Les intérêts sont payables à terme échu, le 20 avril et le 20 octobre de chaque année.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'Administration a une facilité de crédit de 200 millions de dollars et d'une durée de cinq ans conclue avec la Banque Toronto-Dominion. La facilité n'est pas garantie et elle porte intérêt au taux préférentiel bancaire canadien diminué de 0,85 % par année. L'Administration paie des frais de 0,27 % par année sur les acceptations bancaires et les lettres de crédit émises et une commission d'attente de 0,025 % par année calculée sur la partie autorisée inutilisée de la facilité. L'encours peut être remboursé en tout temps sans pénalité et doit être remboursé au plus tard le 12 décembre 2022. Au 31 décembre 2019, l'Administration n'avait prélevé aucun montant sur cette facilité.

Le 20 avril 2020, l'Administration devra rembourser un montant en capital de 99 968 \$.

b) Emprunts à court terme

	2019 \$	2018 \$
PoVT – emprunt à vue non garanti	1 001	1 101

Au 31 décembre 2019, l'Administration avait des lettres de crédit en cours totalisant 8,55 millions de dollars (6,15 millions de dollars en 2018).

PoVT dispose d'un emprunt à vue en cours grâce au contrat d'emprunt qu'elle a conclu avec La Banque Toronto-Dominion. L'emprunt à vue n'est pas garanti et porte intérêt au taux préférentiel bancaire canadien diminué de 0,85 % par année. Des remboursements de capital d'au moins 25 000 \$ doivent être effectués chaque trimestre. L'encours peut être remboursé en tout temps sans pénalités et doit être remboursé au plus tard le 12 décembre 2022.

PoVH disposait d'un emprunt à vue non renouvelable qui portait intérêt au taux préférentiel majoré de 0,125 % par année. L'emprunt a été remboursé intégralement le 31 décembre 2018.

c) Variation des passifs découlant des activités de financement

	1 ^{er} janvier 2019 \$	Incidence de l'adoption d'IFRS 16 \$	Flux de trésorerie \$	Autre \$	31 décembre 2019 \$
Emprunts à court terme	1 101	-	(100)	-	1 001
Obligations à long terme	99 866	-	-	102	99 968
Obligations locatives	-	1 498	(171)	2 048	3 375
	100 967	1 498	(271)	2 150	104 344

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13 Avantages futurs du personnel

L'Administration offre un régime de retraite à cotisations définies (REER) à tous les salariés embauchés après le 1^{er} mars 1999. Aux termes du régime à cotisations définies, les salariés peuvent cotiser certains montants par année et l'Administration verse des cotisations correspondantes.

L'Administration offre également trois régimes d'avantages du personnel (l'APVR, l'APFFR et l'APNFR), aux termes desquels les salariés des ports remplacés sont demeurés membres de leur régime respectif au moment de la fusion, ainsi qu'un régime de retraite complémentaire et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les salariés admissibles. Un régime à prestations définies est un régime de retraite aux termes duquel les prestations de retraite sont calculées en fonction de la période de service validée et du salaire des salariés.

L'Administration a une politique de capitalisation pour les régimes à prestations définies de l'APVR et de l'APNFR. Les régimes sont contributifs et exigent des cotisations des participants jusqu'à ce qu'ils atteignent 35 années de service validées. L'Administration capitalise les avantages des régimes sur la base de la continuité de l'exploitation et fournit une capitalisation suffisante pour les avantages futurs conformément aux lois et au texte des régimes applicables. Les résultats récents des régimes, des changements d'hypothèses et des améliorations aux prestations pour services passés entraînent des gains et des pertes actuariels, donnant parfois lieu à un déficit selon la continuité de l'exploitation ou à un déficit de solvabilité. L'Administration utilisera son pouvoir discrétionnaire pour déterminer à quel rythme elle capitalisera les déficits conformément aux lois applicables. L'Administration se réserve le droit d'utiliser d'autres mécanismes de capitalisation permis par les lois applicables, comme les lettres de crédit (note 12).

Les obligations de capitalisation liées à ces régimes devraient atteindre environ 2 777 400 \$ en 2020.

Les régimes d'avantages du personnel remplacés sont décrits ci-après.

a) Régimes de l'APVR

L'Administration maintient des régimes de retraite à prestations définies à l'intention des salariés admissibles. Les salariés embauchés avant le 1^{er} mars 1999 ont eu la possibilité de continuer à participer au Régime de pensions de retraite de la fonction publique (le « RPRFP ») du gouvernement du Canada ou de transférer leurs droits à pension pour services passés au nouveau régime de retraite à prestations définies de l'Administration. À la fin de 2004, tous les transferts des droits à pension et des actifs pour les salariés ayant choisi de passer du RPRFP au régime de retraite de l'APVR avaient été effectués.

L'Administration offre également d'autres avantages non capitalisés aux salariés admissibles. Tous les salariés qui prennent leur retraite de l'Administration et qui reçoivent des prestations au titre d'un régime de retraite à prestations définies sont admissibles à la couverture complémentaire pour les soins de santé. Cette couverture est facultative et partiellement payée par l'Administration. De plus, un nombre très restreint de hauts dirigeants qui prennent leur retraite de l'Administration sont admissibles au régime d'assurance-vie à la retraite, protégé par une clause de droits acquis, dont les prestations sont payées intégralement par l'Administration.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APVR, par année civile :

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2019 \$	2018 \$	2019 \$	2018 \$	2019 \$	2018 \$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Solde d'ouverture	75 951	77 519	11 437	11 076	-	-
Cotisations salariales	170	191	31	30	-	-
Cotisations patronales	1 478	1 552	779	713	37	33
Rendement des actifs des régimes	2 798	2 631	431	383	-	-
Charges non liées à des placements	(130)	(153)	(17)	(22)	-	-
Prestations versées	(2 287)	(2 033)	(389)	(373)	(37)	(33)
(Perte) gain actuariel	5 405	(3 756)	(1 403)	(370)	-	-
Solde de clôture	83 385	75 951	10 869	11 437	-	-
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde d'ouverture	75 645	74 064	10 902	10 476	1 559	1 964
Coût des services rendus au cours de l'exercice						
Employeur	1 040	1 165	145	150	-	5
Salariés	170	191	31	30	-	-
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	2 760	2 487	396	350	57	66
Prestations versées	(2 287)	(2 033)	(389)	(373)	(37)	(33)
(Gain) perte actuariel – résultats des régimes	513	(417)	402	293	-	(469)
Perte actuarielle – hypothèses démographiques	-	762	-	110	-	112
(Gain) perte actuariel – hypothèses financières	7 219	(574)	1 023	(134)	175	(86)
Solde de clôture	85 060	75 645	12 510	10 902	1 754	1 559

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Le rendement réel des actifs des régimes s'est élevé à 7 373 100 \$ ((1 132 300) \$ en 2018).

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2019 \$	2018 \$	2019 \$	2018 \$	2019 \$	2018 \$
Rapprochement avec (l'actif) le passif inscrit à l'état de la situation financière						
Obligation au titre des prestations constituées	85 060	75 645	12 510	10 902	1 754	1 559
Juste valeur des actifs	(83 385)	(75 951)	(10 869)	(11 437)	-	-
Capitalisation des régimes – (surplus) déficit	1 675	(306)	1 641	(535)	1 754	1 559
Incidence du plafonnement de l'actif	-	177	-	-	-	-
Incidence d'IFRIC 14	-	-	-	-	-	-
Passif (actif) net au titre des prestations constituées	1 675	(129)	1 641	(535)	1 754	1 559
Charge de retraite pour l'exercice						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 040	1 165	145	150	-	5
Charges non liées aux placements	130	153	17	22	-	-
Total du coût des services rendus	1 170	1 318	162	172	-	5
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 760	2 487	396	350	57	66
Rendement des actifs des régimes	(2 798)	(2 631)	(431)	(383)	-	-
Intérêts sur l'incidence du plafonnement de l'actif	6	118	-	-	-	-
Intérêts sur l'incidence d'IFRIC 14	-	145	-	-	-	-
Coût (produit) financier, montant net	(32)	119	(35)	(33)	57	66
Total de la charge de retraite pour l'exercice	1 138	1 437	127	139	57	71
Comptabilisation dans les autres éléments du résultat global						
Pertes (gains) actuariels sur l'obligation	7 732	(229)	1 425	269	175	(443)
Pertes (gains) actuariels sur les actifs	(5 405)	3 756	1 403	370	-	-
Incidence du plafonnement de l'actif	(184)	(3 395)	-	-	-	-
Incidence d'IFRIC 14	-	(4 405)	-	-	-	-
Montant total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	2 143	(4 273)	2 828	639	175	(443)

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Variation des soldes des profits (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global :

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2019 \$	2018 \$	2019 \$	2018 \$	2019 \$	2018 \$
Solde d'ouverture	(11 354)	(15 627)	(3 365)	(2 726)	(200)	(643)
Profits (pertes) comptabilisés pour l'exercice	(2 143)	4 273	(2 828)	(639)	(175)	443
Solde de clôture	(13 497)	(11 354)	(6 193)	(3 365)	(375)	(200)

Les actifs du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire sont investis dans des fonds communs de placement. Le tableau qui suit présente la répartition des actifs investis par type de fonds :

	2019		2018	
	Régime de retraite agréé \$	Régime de retraite complémentaire \$	Régime de retraite agréé \$	Régime de retraite complémentaire \$
Fonds d'actions	22 924	1 880	22 671	1 709
Encaisse et fonds de titres à revenu fixe	52 144	3 751	45 410	3 342
Fonds de placements immobiliers	8 239	603	7 758	563
Autres fonds	78	10	112	10
Compte d'impôt remboursable	-	4 625	-	5 813
	83 385	10 869	75 951	11 437

b) Régimes de l'APFFR

L'Administration offre un régime de retraite agréé à cotisations définies aux salariés de l'APFFR. Aux termes de ce régime, les salariés peuvent cotiser certaines sommes annuellement, et l'Administration verse une cotisation égale à celle du salarié, sauf dans le cas de trois salariés pour lesquels la cotisation de l'Administration est supérieure à celle du salarié, jusqu'à concurrence d'un plafond déterminé. Deux autres régimes de retraite complémentaires à prestations définies non capitalisés ont été établis à l'intention de certains salariés : la prestation de retraite complémentaire individuelle des cadres supérieurs (« PCICS ») et le régime de retraite complémentaire à l'intention de certains salariés (« RRCCS »). Les prestations de ces régimes s'ajoutent au revenu de retraite fourni en vertu du régime agréé à cotisations déterminées.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APFFR, par année civile :

	PCICS		RRCS	
	2019 \$	2018 \$	2019 \$	2018 \$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Solde d'ouverture	-	-	-	-
Cotisations patronales	62	61	96	80
Prestations versées	(62)	(61)	(96)	(80)
Solde de clôture	-	-	-	-
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Solde d'ouverture	826	863	1 432	1 504
Coût financier sur les obligations au titre des prestations définies	30	28	51	52
Prestations versées	(62)	(61)	(96)	(80)
Perte (gain) actuariel sur les passifs – résultats des régimes	6	4	6	(33)
Perte actuarielle sur les passifs – hypothèses démographiques	-	(4)	-	(4)
(Gain) perte actuariel sur les passifs – hypothèses économiques	35	(4)	67	(7)
Solde de clôture	835	826	1 460	1 432
Rapprochement avec le passif comptabilisé à l'état de la situation financière				
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	835	826	1 460	1 432
Capitalisation des régimes – surplus	835	826	1 460	1 432
Passif net au titre des prestations définies	835	826	1 460	1 432
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	30	28	51	52
Total de la charge de retraite pour l'exercice	30	28	51	52
Comptabilisation dans les autres éléments du résultat global				
(Gain) perte actuarielle sur l'obligation	41	(4)	73	(44)
Montant total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	41	(4)	73	(44)

Variation des soldes des profits (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global :

	PCICS		RRCS	
	2019 \$	2018 \$	2019 \$	2018 \$
Solde d'ouverture	(213)	(217)	(648)	(692)
Profits (pertes) comptabilisés pour l'exercice	(41)	4	(73)	44
Solde de clôture	(254)	(213)	(721)	(648)

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

c) Régimes de l'APNFR

L'Administration offre un régime de retraite à prestations définies à ses salariés du régime de l'APNFR. Les prestations correspondent à 2 % de la moyenne des derniers salaires pour chaque année de service ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence de 35 années.

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APNFR, par année civile :

	2019	2018
	\$	\$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes		
Solde d'ouverture	1 377	1 355
Rendement des actifs des régimes	52	47
Cotisations patronales	115	120
Cotisations salariales	9	9
Charges non liées à des placements	(25)	(34)
Prestations versées	(53)	(53)
Gain (perte) actuariel	99	(67)
Solde de clôture	1 574	1 377
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées		
Solde d'ouverture	1 707	1 677
Coût des services rendus au cours de l'exercice	45	44
Coût financier	62	56
Cotisations salariales	9	9
Prestations versées	(53)	(53)
Gain actuariel – résultats des régimes	-	28
Provision actuarielle – hypothèses démographiques	-	23
Perte (gain) actuariel – hypothèses financières	234	(77)
Solde de clôture	2 004	1 707
Rapprochement avec (l'actif) le passif comptabilisé à l'état de la situation financière		
Obligation au titre des prestations constituées	2 004	1 707
Juste valeur des actifs	(1 574)	(1 377)
Capitalisation des régimes – déficit	430	330
Incidence d'IFRIC 14	-	-
Passif net au titre des prestations constituées	430	330

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

	APNFR	
	2019	2018
	\$	\$
Charge de retraite pour l'exercice		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	45	44
Charges non liées aux placements	25	34
Total du coût des services rendus	70	78
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations	62	56
Rendement des actifs des régimes	(52)	(47)
Coût financier, montant net	10	9
Total de la charge de retraite pour l'exercice	80	87
Comptabilisation dans les autres éléments du résultat global		
Pertes (gains) actuariels sur l'obligation	234	(26)
Pertes (gains) actuariels sur les actifs des régimes	(99)	67
Variation de l'incidence des passifs supplémentaires en raison d'IFRIC 14	-	(59)
Montant total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	135	(18)

Variation des soldes des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat global :

	APNFR	
	2019	2018
	\$	\$
Solde d'ouverture	(366)	(384)
Gains (pertes) comptabilisés pour l'exercice	(135)	18
Solde de clôture	(501)	(366)

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les catégories d'actifs du régime de retraite à prestations définies de l'APNFR s'établissent comme suit :

Distribution des actifs du régime :

	APNFR	
	2019	2018
	\$	\$
Actions	458	413
Encaisse et titres à revenu fixe	958	820
Fonds de placements immobiliers	154	140
Autres	4	4
Total des actifs	1 574	1 377

d) Actif au titre des prestations constituées

	2019	2018
	\$	\$
Actif au titre des prestations constituées		
APVR – régime complémentaire de retraite	-	535
APVR – régime de retraite	-	129
Total de l'actif au titre des prestations constituées	-	664
Passif au titre des prestations constituées		
APVR – régime de retraite	(1 641)	-
APVR – régime complémentaire de retraite	(1 675)	-
APVR – autres régimes	(1 754)	(1 559)
APFFR – PCICS	(835)	(826)
APFFR – RRCCS	(1 460)	(1 432)
APNFR – régime de retraite	(430)	(330)
Total du passif au titre des prestations constituées	(7 795)	(4 147)

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Sommaire des gains (pertes) liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes :

	2019 \$	2018 \$
Gains (pertes) comptabilisés au cours de l'exercice		
APVR – régime de retraite	(2 143)	4 273
APVR – régime de retraite complémentaire	(2 828)	(639)
APVR – autres régimes	(175)	443
APFFR – PCICS	(41)	4
APFFR – RRCCS	(73)	44
APNFR – régime de retraite	(135)	18
	(5 395)	4 143

e) Hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente les hypothèses actuarielles importantes ayant servi pour les régimes de retraite à prestations définies :

	Régimes de retraite	
	2019 \$	2018 \$
Hypothèses économiques		
Taux d'actualisation à l'ouverture	3,70	3,40
Taux d'actualisation à la clôture	3,10	3,70
Taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime	3,10	3,70
Taux d'inflation (augmentations salariales futures)	2,00	2,00

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi :

	2019	2018
Hypothèses économiques		
Taux annuel d'inflation du MSP	0 %	4 %
Taux annuel d'inflation de la couverture complémentaire de soins de santé	7,00 % par année, diminuant graduellement de 0,25 % par année pour s'établir à 4,5 % par année et demeurant à ce niveau par la suite.	7,00 % par année, diminuant graduellement de 0,25 % par année pour s'établir à 4,5 % par année et demeurant à ce niveau par la suite.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

f) Analyse de sensibilité

La sensibilité du passif au titre des prestations de retraite aux changements des principales hypothèses pondérées se présente comme suit :

	Modification des hypothèses	Incidence sur le passif
Taux d'actualisation	Diminution de 1 %	Augmentation de 17,1 %
Taux d'inflation	Augmentation de 1 %	Augmentation de 16,1 %
Taux de croissance des salaires	Augmentation de 1 %	Augmentation de 0,2 %
Taux de mortalité	Diminution de 10 %	Augmentation de 2,4 %
Taux tendanciel du coût des soins médicaux	Augmentation de 1 %	Augmentation de 19,9 %

L'incidence d'une augmentation de 1 % du taux tendanciel du coût des soins médicaux est la suivante :

	Actuel	Hausse de 1 %
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	1 627	1 950
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	50	60

L'analyse de sensibilité qui précède a été effectuée à l'aide d'une méthode qui extrapole l'effet de changements raisonnables apportés aux hypothèses importantes sur l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les analyses de sensibilité sont fondées sur une modification d'une hypothèse importante, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les analyses de sensibilité pourraient ne pas refléter la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies puisqu'il est peu probable que les hypothèses varieront isolément les unes des autres.

g) Régime de retraite à cotisations définies de l'Administration (REER)

	2019	2018
	\$	\$
Cotisations patronales	2 332	2 047

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14 Engagements

Le tableau qui suit présente les projets d'investissement, autorisés ou engagés, pour lesquels les dépenses étaient estimées à plus de 1 million de dollars au 31 décembre 2019 :

	Dépenses à ce jour \$	Engagements à la clôture de l'exercice \$	Coût total autorisé \$
Augmentation des conteneurs	549 006	308 866	1 110 221
Acquisition et aménagement de terrains	30 814	523	57 299
Améliorations des infrastructures	196 978	134 348	458 709
Autres réaménagements et améliorations des terminaux	17 140	4 942	25 615
Total des engagements	<u>793 938</u>	<u>448 679</u>	<u>1 651 844</u>

Aux termes d'un contrat de location conclu avec Fraser Surrey Docks, l'Administration s'est engagée à déployer tous les moyens commerciaux raisonnables pour veiller à l'entretien de la principale voie de passage du fleuve Fraser sur son territoire de compétence à une profondeur navigable spécifique. L'Administration a conclu un contrat de dragage avec Fraser River Pile & Dredge (GP) Inc. (« FRPD ») visant l'entretien des canaux de navigation du fleuve Fraser. Aux termes de ce contrat d'une durée de onze ans échéant le 31 décembre 2022, l'Administration versera à FRPD des frais de gestion pour un total annuel de 3 024 684 \$ indépendamment des travaux de dragage requis au cours de chacune des saisons de dragage.

15 Passifs éventuels

Agrandissement de l'installation portuaire de Roberts Bank

Les conventions sur l'expansion obligent l'Administration à conclure des contrats de construction et à embaucher du personnel de construction et d'exploitation auprès des entreprises et des membres de la TFN relativement à la construction prévue du terminal 2 de l'installation portuaire de Roberts Bank. Si le terminal 2 n'est pas construit, l'Administration ne s'acquittera pas de cette obligation et des dommages-intérêts devront être versés. Le montant de l'obligation s'établit à 2 584 582 \$ et, si l'obligation n'est pas remplie, des dommages-intérêts pouvant atteindre 956 573 \$ devront être versés.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

16 Principaux dirigeants

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants. De plus, les Règlements sur la gestion des Administrations portuaires exigent la présentation du total de la rémunération de tous les membres du conseil d'administration, de la rémunération du chef de la direction et de celle des dirigeants ou salariés les mieux rémunérés.

		Honoraires	Avantages	Total
		\$	\$	\$
Conseil d'administration				
Chan, Bruce	Administrateur, l'Administration (depuis le 14 mai 2019)	28	3	31
Corrigan, Michael	Administrateur, l'Administration	56	-	56
Ethans, Lisa	Administratrice, l'Administration	53	-	53
Georgetti, Kenneth	Administrateur, l'Administration (depuis le 18 mai 2019)	26	3	-
Gustafson, Mark	Administrateur, CPC	-	-	29
Hochstein, Philip	Administrateur, l'Administration (jusqu'au 18 mai 2019)	21	-	21
Kwan, Eugene	Administrateur, l'Administration, vice-président du conseil (jusqu'au 13 mai 2019)	32	-	32
Loberg, Carmen	Administratrice, l'Administration	99	-	99
Louie, Clarence	Administrateur, l'Administration (depuis le 25 mars 2019)	32	3	35
McLay, Catherine	Administratrice, l'Administration	59	-	59
McLeod, Joanne	Administratrice, l'Administration	62	-	62
Munroe, Craig	Administrateur, l'Administration	56	-	56
Priddy, Penny	Administratrice, l'Administration	52	-	52
Rogers, Judy	Administratrice, l'Administration, présidente	143	-	143
		<u>71</u>	<u>-</u>	<u>728</u>

Les salaires et honoraires du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont totalisé 728 325 \$ (765 276 \$ en 2018).

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

		Salaire et rémuné- ration \$	Autres avantages \$	Avantages postérieurs à l'emploi \$	Total \$
Principaux dirigeants					
Case, Sandra	Dirigeante, vice-présidente, Rendement des ressources humaines et des affaires, l'Administration	320	36	21	377
Corsie, Tom	Dirigeant, vice-président, Gestion immobilière, l'Administration; président et dirigeant, CPC;				
Pang, Victor	administrateur, MSH Dirigeant, Directeur financier, l'Administration;	323	33	22	378
	administrateur et dirigeant de PoVV, PoVH, PoVE et PoVT;				
Silvester, Robin	administrateur, dirigeant et vice-président, CPC Dirigeant, Président-directeur général, l'Administration;	400	42	25	467
	président et chef de la direction, administrateur et dirigeant de PoVV, PoVH, PoVE et PoVT	1 046	39	82	1 167
Stewart, Cliff	Dirigeant, vice-président, Infrastructures, l'Administration	400	33	25	458
Wilson, Duncan	Dirigeant, vice-président, Environnement et affaires communautaires et gouvernementales, l'Administration; président, CPC	329	31	21	381
Xotta, Peter	Dirigeant, vice-président, Planification et activités, l'Administration	402	36	228	666
		3 220	250	424	3 894

Les crédateurs et charges à payer comprennent des salaires et avantages du personnel à payer de 1 258 343 \$ aux principaux dirigeants au 31 décembre 2019.

La rémunération et les avantages des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont totalisé 3 894 208 \$ (3 530 618 \$ en 2018).

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

17 Programme d'infrastructure de la Porte

L'Administration et ses partenaires mettent à profit le financement fédéral et provincial pour un investissement générationnel dans les améliorations des infrastructures de la chaîne d'approvisionnement. Le Programme d'infrastructure de la Porte (« PIP ») représente un investissement de 717 millions de dollars dans des améliorations de la chaîne d'approvisionnement au-delà des activités habituelles et des terrains portuaires. L'Administration et le secteur d'activité ont contribué au PIP à hauteur de 167 millions de dollars qui vise une série d'améliorations à trois endroits :

	Total de l'apport de l'Administration et du secteur \$	Partie financée par le secteur (90 %) \$	Partie de l'Adminis- tration (10 %) \$
Zone commerciale de la rive nord	59 000	53 100	5 900
Zone commerciale de la rive sud	58 000	52 200	5 800
Corridor ferroviaire de Roberts Bank	50 000	45 000	5 000
	<u>167 000</u>	<u>150 300</u>	<u>16 700</u>

Afin de recouvrer la partie de 90 % financée par le secteur, les droits des infrastructures de la Porte sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Le tableau qui suit présente les droits perçus et les charges engagées en 2019 et à ce jour.

	Exercice à l'étude				Total à ce jour			
	Zone Commer- ciale de la rive nord \$	Zone Commer- ciale de la rive sud \$	Corridor Ferro- viaire de Roberts Bank \$	Total \$	Zone Commer- ciale de la rive nord \$	Zone Commer- ciale de la rive sud \$	Corridor Ferro- viaire de Roberts Bank \$	Total \$
Droits des infrastructures de la Porte (produits des activités ordinaires)	2 535	4 049	1 985	8 569	22 430	26 584	19 323	68 337
Programme d'infrastructure de la Porte (charges)	(291)	(514)	-	(805)	36 654	55 601	40 535	132 790
Moins la partie financée par le secteur (90 %)	262	463	-	725	(32 989)	(50 041)	(36 482)	(119 512)
Partie de l'Administration (10 %)	(29)	(51)	-	(80)	3 665	5 560	4 053	13 278

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

18 Partie liée

L'Administration reçoit du financement pour divers projets de la part du gouvernement fédéral et d'organismes gouvernementaux, qui sont considérés comme des parties liées. Le tableau ci-dessous présente les transactions entre parties liées (subventions demandées) effectuées avec le gouvernement fédéral en 2019 et les subventions à recevoir des parties liées au 31 décembre 2019.

	Subventions demandées		Subventions à recevoir aux 31 décembre	
	2019 \$	Total à ce jour \$	2019 \$	2018 \$
Technologie d'alimentation à quai des navires	337	6 496	-	30
Étude de technologie sous-marine	209	1 506	-	-
Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP	202	1 445	2 235	106
Supply Chain Visibility	394	500	-	144
Underwater Vessel Noise – Phase II	864	1 466	211	602
Underwater Vessel Noise – Phase III	420	420	420	-
FNCC – Burrard Inlet Road & Rail Improvements	5 384	5 384	1 740	-
FNCC – Westwood St. & Kingsway Ave Grade Separation	-	-	156	-
FNCC – Pitt River Rd & Colony Farm Rd Rail Overpass	-	-	473	-
FNCC – Burnaby-North Shore Rail Corridor Improvement	-	-	480	-
FNCC – Harris Rd Underpass & Kennedy Rd Overpass	-	-	450	-
Célébrations de la fête du Canada à la Place du Canada	470	470	24	42
	8 280	17 687	6 189	924

L'Administration verse des droits liés aux produits bruts (« allocation fédérale ») au gouvernement du Canada (le « gouvernement fédéral ») en vertu de la *Loi maritime du Canada*. L'allocation à verser au gouvernement fédéral pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 a totalisé 8,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2019, ce montant était inclus dans les créditeurs et charges à payer.

L'Administration loue des biens au gouvernement fédéral. Le montant total des produits locatifs comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est chiffré à 1,1 million de dollars. Au 31 décembre 2019, un montant de néant était inclus dans les débiteurs et autres actifs.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

En 2015, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu deux accords aux termes du Programme d'alimentation à quai pour les ports. Selon le premier accord, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 3,5 millions de dollars pour le projet d'alimentation à quai du terminal à conteneurs Centerm, et selon le second, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 2,5 millions de dollars pour le projet d'alimentation à quai du troisième poste à quai du terminal à conteneurs de Deltaport. En 2017, l'Administration et le gouvernement fédéral ont approuvé une modification à l'accord de contribution de Deltaport afin d'augmenter le financement à un montant pouvant atteindre 3,6 millions de dollars.

En 2015, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 0,5 million de dollars aux termes d'une étude de technologie sous-marine. En 2016, l'Administration et le gouvernement fédéral ont approuvé une modification à l'accord de contribution afin d'augmenter le financement à un montant pouvant atteindre 1,0 million de dollars. En 2017, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu deux modifications à l'accord afin d'augmenter le financement jusqu'à 1,3 million de dollars. En 2018, l'Administration et le gouvernement fédéral ont approuvé une autre modification à l'accord de contribution afin d'augmenter le financement jusqu'à 1,5 million de dollars.

En 2016, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant pouvant atteindre 6,0 millions de dollars au Fonds d'infrastructure de transport de l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique (Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP). Cette contribution au Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP vise le *Deltaport Terminal Road and Rail Improvement, Truck Staging Project*.

En 2017, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant pouvant atteindre 0,3 million de dollars dans le cadre du projet *Supply Chain Visibility*. En 2018, l'Administration et le gouvernement fédéral ont approuvé une modification à l'accord de contribution afin d'augmenter le financement à un montant pouvant atteindre 0,5 million de dollars.

En 2018, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant pouvant atteindre 1,6 million de dollars dans le cadre du projet *Measuring and Mitigation of Underwater Vessel Noise – Phase II*. En 2019, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu un autre accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 5,4 millions de dollars dans le cadre du projet *Measuring and Mitigation of Underwater Vessel Noise (Mesure et atténuation du bruit des navires sous-marins) – Phase III*.

En 2019, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu cinq accords de contribution au titre du Fonds national des corridors commerciaux (FNCC). Le premier portait sur une contribution du gouvernement fédéral pouvant atteindre 67,6 millions de dollars pour le projet *Burrard Inlet Road and Rail Improvement* (Amélioration des routes et des chemins de fer de Burrard Inlet). Le deuxième concernait une contribution du gouvernement fédéral pouvant atteindre 1,1 million de dollars pour le projet *Westwood Street and Kingsway Avenue Grade Separation* (Séparation des niveaux de Westwood Street et de Kingsway Avenue). Le troisième portait sur une contribution du gouvernement fédéral pouvant atteindre 2,1 millions de dollars pour le projet *Pitt River Road and Colony Farm Road Rail Overpass* (Viaduc ferroviaire de la route Pitt River et de la route Colony Farm). Le quatrième avait trait à une contribution du gouvernement fédéral pouvant atteindre 76,9 millions de dollars au projet *Burnaby-North Shore Rail Corridor Improvement* (Amélioration du corridor ferroviaire Burnaby-North Shore). Le cinquième portait sur une contribution du gouvernement fédéral pouvant atteindre 48,8 millions de dollars pour le projet *Harris Road Underpass and Kennedy Road Overpass* (Passage inférieur Harris Road et viaduc Kennedy Road).

En 2019, CPC et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant pouvant atteindre 0,5 million de dollars afin de subventionner les célébrations de la fête du Canada à la Place du Canada.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

19 Produits portuaires

Le tableau suivant présente les produits portuaires par source de produits et la méthode selon laquelle les produits sont comptabilisés à un moment précis.

	2019 \$	2018 \$
À un moment précis		
Droits de quai	45 644	44 840
Croisières	20 999	15 893
Droits portuaires	10 394	10 939
Droits des infrastructures de la Porte	8 569	9 450
Droit d'amarrage	6 776	6 985
Produits liés aux marchandises diverses	14	15
	<hr/>	<hr/>
	92 396	88 122

20 Contrats de location

Le total des revenus minimaux futurs au titre de la location aux termes des contrats de location simple non résiliables se présente comme suit :

	2019 \$	2018 \$
Moins de un an	147 676	133 260
Entre un an et cinq ans	551 348	482 354
Plus de cinq ans	2 900 919	2 464 260
	<hr/>	<hr/>
	3 599 943	3 079 874

Les produits tirés des loyers conditionnels comptabilisés à l'état consolidé du résultat global se sont établis à 21 425 325 \$ (20 827 520 \$ en 2018).

21 Pandémie de la COVID-19 et incidence sur les activités de l'Administration

La propagation de la COVID-19 pourrait à l'avenir avoir une incidence défavorable importante sur la conjoncture économique mondiale, ce qui peut nuire aux activités et aux résultats de l'Administration. L'étendue de l'incidence de la COVID-19 sur les activités de l'Administration sera fonction de développements futurs, qui sont hautement incertains et qu'on ne peut prévoir de façon fiable, notamment la durée de l'épidémie, l'émergence de nouvelles données concernant la gravité de la COVID-19 et les mesures prises pour contenir la COVID-19 ou traiter ses répercussions, entre autres.